

Assemblée générale du 10 mai 2014

89 personnes étaient présentes et 34 représentées.

Deux représentants de la municipalité étaient présents : M Huger, premier adjoint et M Girard.

Le quorum étant atteint, l'assemblée a été ouverte à 10h15

Rapport moral

Le Président Renaud Pinoit remercie les personnes présentes ainsi que les représentants de la municipalité.

Il rappelle brièvement les objets de l'association et en particulier ceux sur lesquels ont porté notre action cette année : le devoir de mémoire et la recherche de la vérité.

Le nouveau lieu de mémoire a été terminé en février au grand soulagement des familles. Il a été l'aboutissement de dures négociations et l'occasion de faire reconnaître la représentativité et le sérieux de notre association. La commémoration a eu lieu en présence des représentants de l'Etat et des élus.

En ce qui concerne la recherche de la vérité, elle prendra toute sa dimension lors du procès qui s'ouvrira en septembre prochain. Les représentants de l'association ont rencontré à plusieurs reprises nos avocats et ont œuvré pour l'information et le soutien aux familles.

Le nouveau Préfet de Vendée, M Albertini a demandé à nous rencontrer et nous a réaffirmé le soutien de l'Etat dans notre démarche de devoir de mémoire. Les relations avec le Conseil Régional et le Conseil Général sont elles aussi très bonnes.

Le changement de municipalité, en mars dernier, a permis de nouer des rapports cordiaux et constructifs avec les nouveaux représentants de la commune.

Renaud Pinoit rappelle ensuite l'importance de continuer à adhérer à l'association afin de conforter le poids de celle-ci dans les nouvelles actions qu'elle compte mener et qui seront présentées à cette assemblée. L'association compte aujourd'hui environ 200 adhérents.

La parole est ensuite donnée au représentant de la municipalité.

Intervention de Laurent Huger, premier adjoint au Maire.

Monsieur Huger présente les excuses de M Jouin qui n'a pu participer à cette réunion.

Il rappelle que le travail de la nouvelle municipalité sera fondé sur la démocratie participative. L'écoute des victimes est un point important pour aller vers la résilience.

La municipalité est très attentive aux problèmes de sécurité et sera à l'écoute des propositions qui iront dans ce sens.

Rapport financier

Présenté par Annette Anil.

Situation comptable au 31 mars 2014

Total des recettes.....22.016

Total des dépenses..... 1.961

Solde du compte courant.....2.893

Solde du livret bleu.....17.162

Solde AVIF.....20.055

La trésorière rappelle qu'il reste à financer 11.960 euros pour le dossier pénal (contrat Lepage)

Il a été décidé par le CA de clore le compte « AVIF.COMM » et de transférer le solde sur le compte « AVIF ». Nous n'avons ainsi qu'un seul compte à gérer.

A noter cette année la stabilité des adhésions (204)

Monsieur Dubois, commissaire aux comptes confirme que tous les comptes sont conformes.

Le point sur la procédure pénale

Le procès de cet automne sera d'envergure nationale. Il est prévu sur cinq semaines et débutera le 15 septembre.

Le ministère de la justice a loué la salle des Atlantes aux Sables d'Olonne et a débloqué un budget spécifique pour son aménagement. Elle pourra contenir 700 à 800 personnes et d'autres salles avec retransmission en direct sont prévues.

Le lieu de mémoire

Mireille Guillet a rappelé le chemin parcouru par l'association depuis la marche de mai 2010 avec la banderole.

Cette banderole, que certains ne voulaient pas voir s'installer sur la commune est restée un symbole de notre combat. Elle a été déposée dans une réserve sous le socle de la sculpture avec quelques objets que les familles de victimes avaient apportés.

Le lieu de commémoration enfin terminé est bien plus grand que ce qu'on osait espérer et il contribuera à conserver la mémoire du risque et celle du drame humain que nous avons vécu. Il reste quelques modifications à apporter, en particulier sur le totem montrant les hauteurs d'eau, mais les bonnes relations avec la nouvelle municipalité laissent espérer que tout cela sera fait.

Le renouvellement du tiers sortant

Les sortants sont :

Pierre Lissonet, entré au CA en 2013 et décédé cet été

Marie Christine Baffoux Kay, présidente de l'AARPA qui désire se consacrer pleinement aux problèmes d'expropriation de la Pointe de l'Aiguillon
Florence Vignaud qui a quitté l'Aiguillon
Eric Racofier
Brigitte Devilez

Trois candidats :

Brigitte Devilez, sortante
Yannick Lange premier président de l'AVIF
Anne Lise Diet, qui a participé activement au CA comme personne cooptée depuis un an.

Le vote se fait à main levée et les trois candidats sont élus à l'unanimité.

Les actions futures de l'AVIF

Le CA de l'AVIF a pris la décision d'adhérer à l'Union Nationale des Associations de Lutte Contre les Inondations (UNALCI – France inondation)
Christian Sanchidrian, chargé de nous représenter à leur assemblée générale, explique que cette association a été créée en 2002 à la suite des inondations de Redon, de l'Oise et de Normandie.
Capital de sympathie pour La Faute, réputation de sérieux de l'AVIF et besoin d'expérience de submersion marine : l'accueil a été chaleureux et Christian a été élu au CA de l'UNALCI.

Quels sont les intérêts pour l'AVIF de participer à cette association ?

- L'UNALCI est d'abord un lieu d'échange et de mutualisation des expériences
- Mais c'est aussi une clé d'accès au ministère de l'écologie et aux organes de gouvernance des risques d'inondation : les commissions mixtes Inondation (CMI)

Les CMI se situent à deux niveaux :

Le niveau national et les six CMI de bassin.

Leur rôle principal est d'examiner les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en vue de leur labellisation.

Nous même sommes concernés par le PAPI du Bassin du Lay Aval.

A partir de cet exemple, nous pouvons nous poser la question des actions de l'AVIF au-delà de 2014 : boîtes à idées, source de propositions, acteur dans les instances comme le PAPI...

Renaud Pinoit reprend alors la parole pour dire qu'il paraît judicieux de partager notre expérience de crise et notre expérience du pénal.

La question est donc posée aux adhérents de savoir si l'AVIF est autorisée à participer en tant que consultant ou partie prenante dans cette instance. Si la réponse est oui, cela nécessitera un changement de l'article 3 des statuts qui limite notre champ d'action à la Vendée.

Monsieur Girard intervient pour souligner l'importance de faire partager notre expérience car il y aura d'autres catastrophes. Il n'y a pas de stratégie de l'Etat : ce sont les associations qui font bouger les choses

Yannick Lange rappelle l'aide que nous a apporté l'association de M Fourest (AZF) et les contacts que nous avons eu avec les sinistrés du Var et de la Baie de Somme.

La question est soumise au vote.

Une adhérente qui craint que l'AVIF ne disperse ses forces s'abstient. Les autres personnes votent pour.

Questions diverses

- Qu'en est-il des terrains non construits dans la zone de solidarité et qui n'ont donc pas été rachetés par l'Etat ?

J F Girard, conseiller municipal répond que le problème fait partie des négociations menées par la nouvelle municipalité avec l'Etat. Ces terrains seront une source de blocage dans l'aménagement de cette zone. Mais tout cela prendra encore du temps. Toute pression que pourrait faire l'AVIF serait sans doute utile.

- Que fait-on des tas de gravats provenant des démolitions ? C'est très difficile pour les victimes de supporter cette vision

C'est l'Etat qui en est propriétaire. Ils sont vendus pour faire du remblai mais le volume est tel qu'il faudra du temps pour voir disparaître ces montagnes de gravats.

- Il est important pour le devoir de mémoire que les niveaux des crues historiques soient notés sur la commune. Pour le moment seul le niveau de Xynthia est indiqué sur le lieu de mémoire et il ne correspond pas au point le plus bas de La Faute.

Il est à noter à ce sujet que le projet de PAPI concernant notre bassin a prévu l'installation de 9 repères de crue sur la commune. Un marégraphe a été d'ores et déjà installé à l'embouchure du Lay.

Il n'est pas possible de noter les niveaux atteints lors des inondations de 1940 - 1941 et encore moins des inondations plus anciennes car aucun relevé quantitatif n'a été fait à cette époque.

- Il faut apprendre au public à protéger les digues. On voit encore des véhicules à moteur y circuler et certains tronçons servir de toboggan. Pourquoi ne pas sensibiliser les touristes par un slogan du genre « les digues nous protègent, protégeons-les ».

Il y a effectivement encore du travail à faire pour la protection de la commune et la conscience du risque dans la population. Le plan communal de sauvegarde est aussi à affiner (pas de sirène, pas d'exercice d'évacuation...). Nous évoquerons de nouveau ce problème avec la municipalité.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale ordinaire est levée.

Assemblée générale extraordinaire

Elle s'ouvre à 11h 45 afin de procéder à la modification de l'article 3 des statuts.
En effet cet article stipule que l'action de l'AVIF est localisée à la Vendée. Cela peut être un frein aux actions futures de notre association au sein de l'UNALCI par exemple.
Il est proposé d'enlever cette précision afin que notre action puisse être nationale.

La modification, soumise au vote à main levée, est adoptée à l'unanimité.